



Compte-rendu CSC UNICANCER du 24 juin 2021



PRÉAMBULE :

Pour la négo Ségur 2 du 2 juillet : info orale 7,7 millions d'euros ; une enveloppe qui ne correspond pas à une transposition complète des mesures appliquées dans la Fonction Publique Hospitalière.

L'enveloppe est calculée à partir d'une enveloppe fermée de 220 millions d'euros pour tous les établissements à but non-lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social. Dans cette enveloppe, la répartition se fait au prorata des effectifs pour les soignants et les personnels des filières médicotextuelles et de rééducation : 62 millions pour les établissements sanitaires à but non-lucratif représentés par UNICANCER et FEHAP. Sur ces 62 millions, nous avons eu 7,7 millions € pour un effectif calculé par le Ministère de 8 390 ETP (extraction 2017). En réalité, l'effectif est plus important. UNICANCER a fait remonter au ministère que l'effectif a évolué depuis 2017. On attend.

L'obtention de ces financements est soumise à la signature d'un accord de branche et les mesures prises ne pourront pas être mieux-disantes que celles de la Fonction Publique Hospitalière. On ne peut également cibler que les emplois qui auront été revalorisés dans la Fonction Publique Hospitalière.

Le Ministère prévoit 8 309 ETP concernés, alors qu'UNICANCER en voit environ 8 600 ETP, d'après les estimations de mars 2021. À affiner.

La transposition à l'identique est impossible, car les grilles de rémunération sont différentes. L'enveloppe de 7,7 millions € couvre entre 60 et 70 % des besoins des CLCC.

Liste des emplois :

- Infirmiers et infirmiers spécialisés,
- Manipulateurs radio,
- Cadres des soins médicaux et médico-techniques,
- Techniciens de laboratoire,
- Préparateurs en pharmacie,
- Masseurs-kinésithérapeutes,
- Aides-soignants,
- Diététiciens.

CSC :

Situation du CLCC de Rennes :

Le DRH est absent de ce CSC. Il y aura une présentation

plus détaillée au prochain CSC. Néanmoins, la direction du CHU fait de la rétention d'informations, la discussion est difficile alors que la direction du CLCC répercute bien les infos (Heuveline).

Situation à Strasbourg ICANS :

La prise en charge des patients est différente malgré les recommandations de l'IGAS.

Volet social : discussions nulles.

Difficultés de recrutement au CLCC, le CHU freine à mettre son personnel à la disposition de l'ICANS. Présence du DRH ICANS : point mis au prochain CSC d'octobre.

Situation économique des CLCC en 2020 :

Le diaporama sera envoyé ultérieurement.

Représentativité des Organisations Syndicales :

Apparition de l'UNSA : 8 %.

Pas de commentaire.

Représentativité patronale :

UNICANCER a déposé sa candidature auprès de la DGT. La représentativité d'UNICANCER est en cours d'étude.

Position d'UNICANCER par rapport à la CCN unique : UNICANCER est attaché à la CCN 99. La mission LAFORCADE a une volonté affichée d'aller vers le rapprochement des CCN UNICANCER est observateur et prendra les décisions après. La CCN unique n'est pas pour maintenant.

Pour Sud, les CLCC (21 000 salariés) ne feront pas le poids face à la CCN unique.

Droit de grève dans les CLCC :

Rappel du principe du préavis de 5 jours francs.

La note d'information exposée en séance va être diffusée aux DRH des CLCC pour qu'ils en informent les salariés et les OS, avec préconisation de présentation aux CSE. Cette note rappelle l'absence de rapport hiérarchique entre le ministère et les CLCC (DGOS).

Présentation de l'indicateur QVT :

Voir document joint.

Il y a un accord QVT en cours de négociation avec AXESS. Présentation des modalités de l'indicateur QVT en séance.

Un questionnaire va être créé, qui va engendrer un score QVT dont dépendra une part du financement.

Le questionnaire sera rempli par les salariés et non par les directions. Le traitement est lourd pour les DRH.

Indicateur QVT intégré aux primes IFAQ, ce n'est pas encore tranché.

Les CLCC ont été sélectionnés par appel à candidature.

Accords locaux 2020 :

Voir document joint.

Information manquante pour Strasbourg et Curie.

40 accords et avenants ont été signés.

Thèmes :

- Aménagement et réduction du temps de travail,
- QVT,
- Travailleurs handicapés,
- Télétravail,
- Travail de nuit,
- Égalité professionnelle,
- Dialogue social, chèques syndicaux, etc.

Beaucoup d'accords discutés et signés à Marseille.

Sud réitère sa demande de mettre en commun les accords signés dans l'ensemble des CLCC, aussi bien pour les DRH que pour les OS. Et pourquoi ne pas intégrer les accords majoritaires à la CCN ?

L'accord Ségur 2 devrait être signé au plus tard en novembre 2021.

Dates proposées : 21 juillet, 8 sept, 20 ou 28 octobre pour la négociation.

Une CPPNI est prévue le 4 novembre 2021.

Une CSC avec les DRH de Rennes et de Strasbourg est prévue le 23 novembre 2021.

Fin de la réunion : 12 h 45.

